

CONVENTION LOCATION SALLE POLYVALENTE
DE BUSSY-ALBIEUX

A compléter, signer et retourner en mairie

je soussigné

demeurant à

m'engage à louer la salle polyvalente de BUSSY-ALBIEUX,

leet à en régler la location

fixée au prix de(une augmentation peut-être prévue au 1^{er} janvier de l'année) ; ainsi que les frais de chauffage, électricité, nettoyage, téléphone.

Les clefs de la salle sont détenues par **Mr GAUMOND Tél 06-76-81-79-92** ou **Mme PONCET Tél 04-77-24-62-14**

La salle devra être rendue propre, balayée mais non lavée par le loueur, ce travail sera effectué par une employée communale et facturé au loueur. **Les tables et chaises doivent être nettoyées. Tables et chaises de la petite salle seront impérativement remises en place. Si ces instructions ne sont pas respectées, le temps de remise en place sera facturé.**

La vaisselle utilisée devra être lavée, **essuyée** et rangée selon les consignes affichées.

La commune de BUSSY-ALBIEUX ne saurait être tenue responsable de tout vol, détérioration de matériel entreposé dans la salle par le demandeur ou tous dégâts causés (intérieurs, extérieurs), lui seul responsable de tous les accidents ou incidents qui pourraient arriver.

Vous devez fournir une attestation de responsabilité civile.

En cas de dégâts, les travaux seront exécutés par des entreprises désignées par la commune.

Les véhicules devront être stationnés **correctement**, l'accès aux chemins communaux devra être laissé libre. **Le stationnement sur les espaces verts est interdit.**

Les clefs doivent impérativement être rendues au plus tard le lundi matin.

Attention : Bâtiment sous alarme

Si l'alarme n'est pas activée lors de votre départ, vous serez tenu responsable en cas de vol

Signature

Reçu arrhes

non remboursable en cas

de dénonciation de la part du loueur.